

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire de grève avec levée de cours

15 mars 2022 de 11h30 à 14h30

Salle Alfred-Desrochers et sur Zoom (veuillez vous inscrire au www.aecs.info)

1. Ouverture (quorum: 6% des membres)
2. Procédures
 - 2.1. Élection du présidium
 - 2.2. Lecture de l'ordre du jour
 - 2.3. Procédures d'assemblée
3. Contexte et revendications
4. Présentation de la proposition soumise à l'assemblée (**Une journée de grève pour la gratuité scolaire le 22 mars 2022 et deux jours pour le climat le 25 mars et le 1^{er} avril 2022**)
5. Plénière
6. Délibérante
7. Levée de l'assemblée

** Veuillez noter que l'ordre du jour d'une Assemblée extraordinaire n'est pas modifiable. **

*Naïa Nettelet (7 mars 2022)
Responsable au secrétariat*

Quelques explications afin de vous éclairer

Nous vous invitons à consulter le cahier de préparation contenant la proposition au www.aecs.info

La **plénière** est une période déterminée au cours de laquelle on discute librement du point de l'ordre-du-jour concerné. À la fin de cette période, on peut décider de continuer ou de passer en délibérante.

En **délibérante**, il y a une proposition formulée. Dans le cas présent, la proposition a été déposée d'avance. Le présidium demande s'il y a des débats, des questions, des modifications. Lorsque l'on débat sur une proposition, quelqu'un peut proposer un amendement, c'est-à-dire ajouter un détail ou un éclaircissement, retrancher une partie de la proposition, changer des mots ou la ponctuation, etc. Lorsque les discussions sur la proposition sont terminées, il faut demander le vote si l'on désire s'abstenir ou s'opposer à la proposition.

Lors des tours de parole, le présidium favorise la prise de parole des gens qui n'ont pas encore parlé et favorise une alternance entre les genres.

Le **présidium** est composé d'une personne au secrétariat et une personne à la présidence. Ces personnes sont neutres. Le rôle de la présidence est de faciliter le déroulement de l'assemblée selon le code de procédure, de faire des rappels à l'ordre et d'imposer le respect du décorum.